

**Délégation Territoriale de HAUTE-MARNE**

Service Santé environnement

Courriel: [ARS-GRANDEST-DT52-SE@ars.sante.fr](mailto:ARS-GRANDEST-DT52-SE@ars.sante.fr)

Téléphone : 03 25 35 07 17 / 03 25 35 07 18

Fax : 03 25 35 07 25

Destinataire(s) :

MAIRIE DE VILLEGUSIEN-LE-LAC

**CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Recontrôle de l'eau distribuée

**VILLEGUSIEN-LE-LAC**

Commune de : VILLEGUSIEN-LE-LAC

Prélèvement et mesures de terrain du **11/03/2024 à 09h38** pour l'ARS, par le laboratoire :  
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL), qui a également réalisé les analyses

Nom et type d'installation : PRANGEY (UNITE DE DISTRIBUTION )

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION

Nom et localisation du point de surveillance : PRANGEY - 13 rue de la gueurge robinet cuisine

Code point de surveillance : 0000001460 Code installation : 001360 Type d'analyse : DIV

Code Sise analyse : 00098330 Référence laboratoire : LSE2403-25331 Numéro de prélèvement : 05200098348

**Conclusion sanitaire :**

Eau d'alimentation non conforme à la limite de qualité réglementaire en raison de la présence de nitrates. La consommation d'eau dépassant les 50 mg/L en nitrates est à éviter pour les personnes fragiles (nourrissons de moins de six mois, femmes enceintes), qui doivent être averties. Un suivi renforcé de ce paramètre sera mis en place jusqu'au retour à une situation normale.

(PLV-05200098348 - page : 1)

Le mercredi 13 mars 2024

Le délégué Territorial par intérim de la  
Haute-Marne



Dr Iskandar SAMAN

*Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)*

<b>Analyse laboratoire</b>	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		
			Mini	Maxi	Mini	Maxi	
<i>Paramètres azotés et phosphorés</i>							
<b>Nitrates (en NO3)</b>	<b>58</b>	mg/L		<b>50,0</b>			

*Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1*